le gouvernement de mener l'Angleterre à l'abîme. Cette attitude était conforme aux idées qu'il n'avait cessé de publier depuis l'Insurrection bosniaque avait trouvert la question d'Orient. Quand la discussion relative au traité de Berlin et à la convention de Chypre vint à la Chambre des communes, M. Gladstone épargna ses critiques au traité, mais dirigea contre la convention une attaque très vive. « Il y a quelques mois, dit-il, les ministres de Sa Majesté avaient remporté une incontestable victoire diplomatique. Ils avaient demandé à la Russie de se soumettre aux décisions d'un congrès, et la Russie s'était soumise. Ils s'étaient posés de la sorte en champions du droit international. Mais qu'ont-ils fait eux-mêmes pour la loi publique ? En allant à Berlin, et en y jouant le rôle de défenseurs d'une loi internationale qu'ils savaient avoir violée en secret, les plénipotentiaires de Sa Majesté ont fait une chose dont les puissances étrangères ont le droit de se plaindre. » Mais l'opinion publique donnait tort aux libéraux, et le cabinet l'emporta, malgré l'éloquence du vieil homme d'Etat, une nouvelle victoire parlementaire. Il en fut de même à la fin de l'année, à l'occasion des crédits demandés pour l'expédition de l'Afghanistan (décembre 1878).

Pendant l'année 1879, le cabinet Beaconsfield fut aux prises avec un certain nombre de difficultés d'ordre intérieur et d'ordre extérieur. Sans parler de l'agitation que produisit dans les Balkans l'application des clauses du traité de Berlin, le « premier » fut à travers la vallée du Nil d'Egypte, du différend anglo-afghan, de la guerre contre les Zoulous, et enfin de la question irlandaise, qui prenait de jour en jour une importance croissante. Pour mettre fin à ses embarras, lord Beaconsfield recourut, à la fin de mars 1880, à la dissolution du Parlement. Contrairement à son attente, les élections furent pour les libéraux un véritable triomphe, et la reine chargea M. Gladstone de la présidence du conseil. M. Gladstone, dès l'ouverture du Parlement (20 mai), promit un certain nombre de réformes, telles que le *self-government* pour le Transvaal, la liberté des funérailles dans les cimetières anglicans, le droit commun et la suppression des mesures d'exception pour l'Irlande, l'exécution intégrale du traité de Berlin. Lors de l'incident Bradlaugh, il fit adopter par la Chambre une motion portant que le serment pourrait être remplacé par une simple affirmation. Il fit également voter par les Communes un bill relatif aux fermiers irlandais, mais la Chambre des lords refusa son approbation à une loi destinée, dans l'esprit du gouvernement, à interrompre dans l'île sœur la série inquiétante des crimes agraires. Ce rejet n'aboutit qu'à rendre périlleuse la situation du cabinet, qui voulait éviter de recourir aux mesures d'exception et qui se voyait taxé de faiblesse par le parti conservateur. Pour comble d'infortune, les Boërs du Transvaal se soulevèrent (décembre 1880), alors que les milices coloniales étaient déjà aux prises avec une insurrection de Basoutos. Cependant, la politique financière du cabinet aboutit à un accord avec les Boërs (mars 1881) et à la fin de l'expédition afghane. En Irlande, il fallut bien réprimer les attentats contre les personnes, le cabinet libéral, en se résignant à proposer deux lois de coercition, perdit l'appui des parnellistes. Mais, aussitôt après, M. Gladstone présenta aux Communes (7 avril) un projet de réforme agraire, dont le principe était la substitution d'un état légal se rapprochant de la fixité de tenure au contrat libre et volontaire, ainsi que le mor-cellement du sol entre les petits cultivateurs subventionnés par l'Etat. Adopté avec modifications par la Chambre basse, le bill fut tellement remanié à la Chambre des lords que les Communes repoussèrent les amendements adoptés par la haute assemblée. M. Gladstone, en présence du conflit qui menaçait d'éclater, se résolut à quelques sacrifices relatifs au taux du fermage et au droit d'appel du propriétaire en contestation avec son fermier. Ayant ainsi témoigné de son désir de satisfaire aux légitimes revendications des fermiers, M. Gladstone poursuivit avec rigueur les attentats contre la propriété et contre les personnes ; il fit dissoudre la Ligue agraire et arrêter ses principaux chefs. Mais il dut bientôt reconnaître l'insuccès de cette nouvelle politique. « En face d'une révolution qui s'attaque au principe de la dime et du fermage, déclara-t-il le 4 avril, en reprenant un mot de Wellington, les moyens de répression du gouvernement d'un pays libre sont très vite épuisés. » Il venait de mettre à l'étude divers moyens de pacification et de clémence, lorsque, le 7 mai 1882, le secrétaire d'Etat pour l'Irlande et son secrétaire furent assassinés au moment où ils arrivaient à Dublin ; il fallut revenir aux mesures de répression, obtenir du Parlement un pouvoir discrétionnaire, jusqu'à l'élaboration de bills pacificateurs. Les tories, comprenant qu'il était de l'intérêt de tous de s'unir en vue du rétablissement de la tranquillité en Irlande, qu'exploitèrent pas contre le cabinet les transformations successives de sa politique.

Dans un de ses projets sur la prévention des attentats dont l'île sœur était quotidiennement le théâtre, M. Gladstone avait demandé pour la police les pouvoirs les plus étendus relativement aux visites domiciliaires de nuit et de jour. Quand le bill vint en discussion, le premier ministre, ayant réfléchi que cette faculté ouvrait la porte à l'arbitraire, restreignit les dispositions primitives de son projet et posa sur ce point la question de confiance. Il fut mis en minorité de 14 voix, et l'on crut un moment à la démission du ministère ; mais il parut inadmissible qu'un gouvernement tombât parce qu'on lui accordait plus de pouvoir qu'il n'en demandait. M. Gladstone resta donc aux affaires.

L'année 1883 fut relativement calme pour le cabinet. Dans les derniers jours de la session, M. Gladstone, interrogé par l'opposition sur divers points de politique extérieure, déclara qu'il ne ratifierait pas l'annexion de la Nouvelle-Guinée par la province australienne de Queensland, et qu'il réduirait progressivement le corps d'occupation de l'Egypte. Peu après, le premier ministre se rencontra à Copenhague avec le tsar et le roi de Grèce (septembre 1883). Ce voyage, suivant de près l'entrevue des empereurs d'Allemagne et d'Autriche à Ischl, pouvait avoir une importance à un moment où la péninsule balkanique paraissait travaillée par une sourde agitation.

En Egypte, la politique du cabinet n'était pas heureuse. La présence de Gordon à Khartoum n'avait point, comme on le croyait, amené la pacification de la province, et les succès du Mahdi ébranlaient peu à peu la solidité du gouvernement. M. Gladstone, faisant une diversion habile, fit voter par les Communes un bill de réforme électorale qui unifiait le cens entre les comtés et les bourgs, et étendait à l'Irlande le bénéfice de la réforme. La Chambre des lords repoussa le bill (juillet 1884), ce qui souleva contre les prérogatives de l'aristocratie héréditaire une explosion de sarcasmes et de revendications. A la faveur de cet orage, les travaux exécutés par M. Glaize pour Versailles et pour l'église Saint-Gervais. On lui doit encore : *la Naissance de Jésus-Christ*, *la Captivité de Babylone*, *la Mort de Jésus-Christ*, *Adam et Eve chassés du paradis*, peinture murale à l'église Saint - Eustache ; *les Anges chantant les louanges de la Vierge*, *la Trinité*, *les Anges portant les emblèmes des litanies*, *Saint Jacques et saint Philippe implorant la Vierge*, *le Roi Salomon et le roi David assis sur un trône*, peinture murale à l'église du Haut-Pas ; *le Martyre de saint Jean*, *Aimez-vous les uns les autres* et *Quatre anges*, à l'église Saint-Sulpice ; *Saint Fiacre implorant le ciel en faveur des malades*, à l'église Notre-Dame de Bercy.

** **GLAIZE** (Pierre - Paul - Léon), peintre français, fils du précédent, né à Paris le 3 février 1842. — Il a été fait chevalier de la Légion d'honneur en 1877 et a remporté une médaille de 1re classe à l'Exposition universelle de 1878, où il avait envoyé : un portrait de *Mme A. Glaize, le Premier Duel*, *Une conjuration aux premiers temps de Rome* et *Fugitifs*. La même année, l'artiste obtenait un de ses plus grands succès avec un *Portrait de mon père*, excellent de vérité et d'allure. Des éloges presque aussi vifs accueillirent les portraits qui se virent aux Salons suivants, de *M. Gérôme* (1879) et de *M. Auguste Vacquerie* (1880). M. Léon Glaize a encore exposé : *le Réveil et Portrait* (1881) ; portrait de *Mme G. rt de son fils* (1883) ; *Fête en l'honneur de Thésée*, tableau qui fut acquis par le ministère des Beaux-Arts et figure au musée de Valenciennes (1885) ; portrait de *M. Lockroy* et *Victor Hugo*, 22 *mai* 1885, toile de petite dimension qui représente la chambre mortuaire du poète (1886). M. Léon Glaize est aussi l'auteur de plusieurs peintures murales : *Jésus et les dix lépreux*, à l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux ; *le Mort de saint Louis*, à l'église Saint-Louis-d'Antin ; *Saint François-Xavier appelle les enfants et les esclaves au catéchisme* et *Exposition du corps de saint François-Xavier dans la cathédrale de Goa*, à l'église Saint-Merri.

GLASER (Jules), jurisconsulte et écrivain autrichien, né à Postelberg (Bohême) le 19 mars 1831, mort en janvier 1886. Il prit ses grades à l'université de Vienne (1854), où il devint professeur suppléant en 1856 et professeur en 1860. Chargé d'importants travaux juridiques par le ministre Pratobevera, il fut chef de section au ministère de l'Instruction publique de 1868 à 1870 et fit partie des diverses assemblées législatives de l'Autriche, entre autres du Reichstag, de 1873 à 1879, et ministre de la Justice dans le cabinet Hohenwart, présidé par le comte Taaffe (25 novembre 1871) ; il conserva son portefeuille dans le ministère Stremayer (15 février 1879) et quitta le pouvoir le 12 août 1879, lors de la formation du cabinet Taaffe. On lui doit les nouveaux projets de Code pénal et Code de procédures civile et pénale. Lorsqu'il quitta le pouvoir, il fut nommé président de la cour de Cassation de Vienne. Parmi ses nombreux ouvrages, nous citerons : *Sur les justices de paix* (Vienne, 1859) ; *Sur la question du jury* (Vienne, 1865) ; *Recueil de petits écrits sur le droit pénal et les procédures civile et pénale* (Vienne, 1868, 2 vol.) ; *Etude sur un projet de loi pénale en Autriche* (Vienne, 1871) ; *Recueil des décisions de la cour supérieure de justice* (Vienne, 1872, 3 vol.) ; *Manuel de procédure pénale* (Vienne, 1873-1883) ; *Contributions à la doctrine de la preuve* (Leipzig, 1883).

GLASS, village du Congo français, sur la rive N. de l'estuaire du Gabon, à 3 kilom. à l'est de Libreville. Glass est l'entrepôt central du commerce de la région du Gabon. On y trouve une mission américaine et un grand nombre de factoreries hambourgeoises, anglaises et américaines. Une belle route relie Glass à Libreville.

* **GLASSBRENNER** (Adolphe), écrivain allemand, plus connu sous le pseudonyme d'**Adolphe Brennglas**, né à Berlin le 27 mars 1810. Il fut interné à Spandau de 1844 à septembre 1876. De retour dans sa ville natale, il accepta la rédaction en chef de la « Gazette berlinoise du soir », qu'il conserva jusqu'à sa mort. Glassbrenner a été surnommé le « Père de l'esprit berlinois ». Outre les ouvrages que nous avons cités, on lui doit : *la Table d'hôte humoristique* (1860) ; *Un monsieur plaisant en wagon* (1866) ; *Un monsieur qui en voyage* (1866) ; *Comique*, *comique* (1867). Le *Calendrier populaire comique*, qu'il a publié de 1845 à 1866, renferme aussi de nombreuses pièces humoristiques. M. Glassbrenner a écrit pour les enfants : *les Enfants gâtent le vent* (1850) ; *les Bêtes qui parlent* (1854) ; etc.

* **GLASSON** (Ernest-Désiré), jurisconsulte français, né à Noyon (Oise) le 6 octobre 1839. — Professeur de Code civil à la Faculté de droit de Paris en 1878, il succéda en 1879 à Colmet-Daage dans la chaire de procédure civile. Le 4 février 1882, il a été élu membre de l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), en remplacement de Ch. Giraud. On lui doit plusieurs travaux importants : *le Mariage civil et le Divorce dans les principaux pays de l'Europe* (1879-1880, 2 vol. in-8°) ; *Histoire du droit et des institutions politiques, civiles et judiciaires de l'Angleterre comparées au droit et aux institutions de la France, depuis leur origine jusqu'à nos jours* (1882-1883, 6 vol. in-8°) ; *Etude historique sur la clameur de haro* (1882, in-8°) ; *les Sources de la procédure civile française* (1882, in-8°) ; *les Origines du costume de la magistrature* (1884, in-8°) ; *le Droit civil et la Question ouvrière* (1886, in-8°) ; *le Droit de succession dans les lois barbares* (1886, in-8°) ; *Origines des institutions de la France* (1887, 1er, in-8°).

GLAUBAPATITE s. f. (glô-ba-pa-ti-te — rad. *glaub* et *apatite*). Phosphate de chaux hydraté analogue à la brushite.

GLAUCOPYRITE s. f. (glô-ko-pi-ri-te — du gr. *glaukos*, gianque, et de *pyrite*). Minér. Arséniure de fer verdâtre, voisin de la leucopyrite.

Gleyre, par Charles Clément (Paris, 1878, in-8°), **est une étude biographique et artistique, que suit le catalogue raisonné de l'œuvre du maître. On y trouve retracée presque jour par jour l'histoire attachante de la vie de Gleyre, vie agitée, fiévreuse, indépendante, mais soutenue d'un bout à l'autre par le culte de l'idéal. M. Charles Clément avait été le compagnon de Gleyre dans les bons comme dans les mauvais jours, et il a écrit son livre en proie au sentiment d'une admiration profonde qui rend parfois son jugement quelque peu bienveillant. Certes, on peut approuver M. Charles Clément lorsqu'il dit : « Nul artiste n'a peut-être parcouru un plus grand nombre de sujets et de sentiments humains que Gleyre ; il va sans effort de *la Séparation des Apôtres* et de *la Cène à Sapho* et à *Phryné*, du *Déluge* et des *Eléphants à Ouphale* et à *Daphnis et Chloé*, de *Panthée à la Charmeuse* ou au *Bain*, du *Retour de l'Enfant prodigue* aux *Bacchantes*, de la *Miserere* et des *Grâces* au *Paradis terrestre*. Chacune de ses conceptions est un tout qui ne rappelle en rien le tableau qui l'a précédé ou celui qui le suivra ; chacune a exigé un étonnant effort de concentration et d'abstraction, de longues méditations, de patientes, incessantes et minutieuses études. » Mais, d'autre part, le critique instruit le procès de l'artiste en indiquant que Gleyre a corrigé, éliminé les mesquineries et les pauvretés de la nature, et, sans méconnaître le moins du monde le haut talent de l'artiste, il est permis de se demander si ces corrections ont toujours été judicieusement faites, si elles n'ont pas eu pour résultat de donner à quelques-unes de ses œuvres une regrettable froideur.

* **GLINKA** (Fedor - Nikolajevitch), écrivain russe, né dans le gouvernement de Smolensk en 1788. — Il est mort à Twer le 23 février 1880.

GLIOME s. m. (gli-o-me—du gr. *glia*, glu). Pathol. Tumeur de nature nerveuse, formée essentiellement des éléments de la névroglie restés ou revenus à l'état embryonnaire.

— **Encycl.** Considéré autrefois comme un sarcome, le gliome s'en différencie formellement par l'origine embryogénique de ses éléments, qui ne se rencontrent que dans la couche ectodermique, point de départ de tout l'axe nerveux. Cette tumeur se développe le plus souvent dans la substance grise des hémisphères du cerveau : couches optiques, corps striés, circonvolutions. Elle fait rarement saillie et déforme la peine ; elle envahit, qui paraissent simplement hypertrophiées. L'examen histologique seul permet d'en faire le diagnostic précis, en montrant un tissu composé de petites cellules globuleuses (neuroblastes) et quelquefois de cellules fusiformes, en voie d'accroissement. Ces cellules sont noyées dans la substance intercellulaire, qui présente finement fibrillaire. On a décrit dernièrement (Legrand, 1888) un gliome typique, formant une tumeur arrondie, en dehors du cerveau et des méninges, située à la racine du nez, entre les deux yeux, véritable masse de tissu nerveux embryonnaire, détachée de l'axe nerveux avant la formation des méninges (début du deuxième mois). Le vrai gliome cérébral, *cérébrome*, est une tumeur à développement rapide, pouvant subir une métamorphose régressive, dite dégénérescence. On a cité des variétés plus ou moins authentiques de gliomes sarcomateux ou myxomateux. Le gliome peut être hémorragique et simuler même, par l'abondance de l'épanchement, un véritable foyer apoplectique.

GLOBIGÉRINA-OOZE s. m. (glo-bi-jé-rina-ou-ze — rad. *globigérine*, et de l'angl. *ooze*, limon). Géol. Limon calcaire des grands fonds de l'Océan, ainsi nommé parce que les coquilles de foraminifères où dominent les globigérines. || Syn. de CRAIE MODERNE, BOUE DE GLOBIGÉRINES.

— **Encycl.** Le *globigérina-ooze*, qui forme le fond de l'Océan partout où la profondeur est comprise entre 700 et 4 000 mètres, est un dépôt calcaire qui peut se diviser en trois couches : la couche superficielle, de consistance crémeuse, presque exclusivement composée de coquilles entières ou à peu près entières de foraminifères appartenant aux genres Globigérine, Pulvinuline et Rotaline ; la couche grand massif de bois qui s'étend jusqu'à l'Ource et l'Aube. Dans ce domaine solitaire vivait, avec sa vieille mère paralytique et sa bonne, un ancien avocat fort riche, M. Delahache, grand bibliophile et grand chasseur, un peu misanthrope, ne voyant presque personne, passant les nuits au milieu de ses livres et les journées à la chasse, dans les bois. Dans la soirée du 22 janvier 1885, M. Delahache, sa mère et sa servante, Célestine Beauvallet, robuste fille de ferme, étaient assassinés. Le lendemain matin, un jeune berger, pénétrant dans la maison, découvrait les cadavres de M. Delahache et de la bonne ; dans une pièce du premier étage se trouvait le corps de Mme Delahache mère, morte étouffée. Un grand coffre-fort en fer avait été défoncé et dépouillé des valeurs qu'il pouvait contenir, 150 ou 200.000 francs, peut-être davantage, car on ne connaissait pas exactement la fortune de M. Delahache, et l'un des auteurs du crime, dans un cabaret, prétendant avoir volé des Prussiens, se disait riche à plusieurs millions.

ornent ces coquilles, fragilité telle que, même à la surface, il est presque impossible de se procurer des individus parfaitement complets. Wyville Thomson n'a pu en observer qu'un seul dans tout le cours du voyage du « Challenger ». D'après cet auteur, le dessin ne saurait rendre la merveilleuse complexité de structure de ces minuscules organismes dont les innombrables générations ont formé peu à peu de leurs débris les puissants sédiments crayeux et ne cessent pas d'en former de nouveaux sous nos yeux.

* **GLOBOSITE** s. f. (glo-bo-zi-te — du lat. *globosus*, sphérique). Minér. Phosphate de fer hydraté en masses arrondies.

GLOBULARÉTINE s. f. (glo-bu-la-ré-ti-ne — rad. *globulaire*, nom de plante, et lat. *retina*, résine). Chim. Résine extraite de la globulaire.

— **Encycl.** La *globularétine* $C^{31}H^{50}O$ est une résine transparente et incristallisable, que les alcalis transforment en acide cinnamique. Introduite dans la thérapeutique, elle exerce une action purgative, et on la prend par doses de 0 gr. 125 à 1 gramme.

* **GLOBULARINE** s. f. (glo-bu-la-ri-ne — rad. *globulaire*, nom de plante). Chim. Glucoside extrait de la globulaire.

— **Encycl.** La *globularine* est un glucoside doué de propriétés antipyrétiques. Prise par doses de 0 gr. 15 à 0 gr. 50, elle exerce une action analogue à celle de la caféine, procure un certain bien-être, développe l'appétude au travail cérébral, excite l'appétit et facilite la digestion. Elle diminue la température du sang de 1/3 degré et la vitesse du pouls de 6 à 8 pulsations. La globularine est, en outre, un aliment d'épargne arrêtant la désassimilation ; cette action se fait sentir quelques encore après l'absorption du glucoside. Prise à fortes doses, 0 gr. 65, elle accélère la respiration, provoque des vertiges, des frissons, des douleurs, abaisse le nombre des pulsations à 60 par minute et la température à 36°.

GLOBULIMÈTRE s. m. (glo-bu-li-mè-tre — rad. *globule* et *mètre*). Anat. Appareil servant à évaluer la richesse du sang en globules rouges.

— **Encycl.** Les *globulimètres* sont des colorimètres spéciaux. On introduit sous le microscope une couche convenablement préparée d'un mélange de sang et de carbonate de soude en solution aqueuse. La richesse du sang en globules s'évalue, à l'aide d'une échelle de tons, par l'opacité et la coloration plus ou moins intense de ce mélange.

GLOCOMIDIUM s. m. (glo-chi-di-omm — du gr. *glôchis*, pointe d'épée). Zool. Nom donné à un stade du développement larvaire des mollusques lamellibranches. C'est à l'état de glochidium que les jeunes anodontes sont rejetées du corps de leur mère. Elles sont alors recouvertes de deux valves délicates, présentant à leur bord ventral libre une sorte de long crochet, grâce auquel elles peuvent se fixer au corps de l'hôte dont elles deviennent les parasites.

GLOIOCLADÉES s. f. pl. (glo-i-o-kla-dé — du gr. *gloios*, matière visqueuse ; *klados*, rameau). Bot. Famille d'algues d'eau douce, instituée par de Brébisson, et se subdivisant en deux groupes : Nostochinées et Batrachospermées. Les plantes de cette famille sont constituées par des agrégats de globules, ou par des filaments qu'enveloppe un mucus gélatineux.

Gloire-Dieu (AFFAIRE DE LA). Le domaine de la Gloire-Dieu, situé près d'Essoyes, dans le département de l'Aube, est un ancien monastère des mathurins ou trinitaires, qui, institués au moyen âge pour le rachat des captifs, avaient fait de ce couvent, annexe de leur maison de Bar-sur-Seine, une sorte de caravanserail, servant de retraite aux pères de l'ordre et aux prisonniers qu'ils allaient racheter dans les Etats barbaresques. C'est encore une espèce de forteresse, aux murs épais, aux solides portes de chêne, séparée de la Seine, qui la contourne, par la route nationale n° 71. Elle est entourée de grands bois. En face se trouve le fameux Gouffre de Mussy, renommé anciennement par les crimes qui s'y commettaient : la route y traverse un défilé resserré entre la Seine et le

Après quelques jours de recherches, les soupçons se portèrent sur un journalier du nom d'Arnoux, âgé d'une trentaine d'années, quelquefois employé à des travaux de jardinage par le propriétaire de la Gloire-Dieu ; des perquisitions faites chez lui amenèrent la découverte de 1.400 francs en or et d'un gilet de flanelle ensanglanté. On sut par sa femme qu'il n'était rentré qu'à près de minuit le 22 janvier, et que, lui montrant une poignée d'or, il lui avait dit : « Tiens, prends ça ; c'est Gagny qui est un malin ! mais silence, ou je te casse la gueule ! » Pressée de questions, elle avoua que, depuis plus de trois mois, il était question d'un crime à commettre, entre ce Gagny et son mari, mais qu'ils se cachaient d'elle et ne parlaient qu'à mots couverts. Gagny, autre journalier de mauvais renom, casseur de pierres de son métier, ayant déjà passé en cour d'assises, comme accusé d'assassinat sur un garde forestier en 1873, et que M. Delahache faisait aussi quelquefois travailler chez lui, fut arrêté immédiatement. Au lieu des vêtements sordides qu'il portait d'ordinaire, il était habillé tout à neuf, avait payé diverses dettes, contractées depuis plus de dix ans sans qu'il pût se libérer, entre autres une de 100 francs, et fut trouvé porteur de 1.366 francs en or ; il avait de plus la montre de M. Delahache, son revolver et une longue-vue, qui fut reconnue pour lui appartenir. Quant aux valeurs considérables qui avaient été enlevées du coffre-fort, on n'a jamais su ce qu'elles étaient devenues. Arnoux se décida presque aussitôt à tout avouer ; Gagny persista jusqu'au bout à se dire complètement innocent. Les aveux d'Arnoux permirent de reconstituer la scène du crime. Tous deux s'étaient présentés à la Gloire-Dieu sous prétexte d'apporter des plants de sapin ; on les avait reçus sans défiance, et M. Delahache leur avait versé à boire à chacun un verre d'eau-de-vie. Au moment de faire voir les plants, liés avec de la paille, Gagny avait demandé à Arnoux de lui prêter son couteau ; Arnoux, comme ils en étaient convenus d'avance, devait répondre avoir oublié aussi le sien, ce qu'il fit. « J'en ai un, » dit M. Delahache ; et comme il se baissait pour couper le lien, Gagny l'avait aussitôt frappé à la tête d'une massette de casseur de pierres dont il portait toujours un muni et qu'il dissimulait sous sa blouse. M. Delahache tomba sans mouvement ; comme il râlait, Gagny lui introduisit dans la bouche le goulot de la bouteille d'eau-de-vie et lui en versa tout le contenu pour l'achever. « Ça ne lui a pas fait de bien, l'eau-de-vie, » dit à ce propos Arnoux. En ce moment la servante, Célestine Beauvallet, rentrait dans la salle ; Gagny se jeta sur elle, et se mit en devoir de l'étrangler ; elle poussait des cris déchirants, et, comme elle était très robuste, il est probable qu'Arnoux dut assister Gagny qui, à lui seul, n'en serait pas venu à bout. Quand elle fut morte, ils jetèrent son cadavre près de celui de son maître, firent taire les chiens, qui aboyaient et mouraient au premier étage. La vieille mère, paralytique, était couchée. Gagny l'étouffa en lui mettant la main sur la bouche. « Pour l'amour de Dieu, ne me tuez pas, » criait-elle en essayant de se débattre ; mais, incapable de résistance, elle succomba au bout de quelques instants. Les deux misérables étaient alors descendus dans la cour prendre un coutre de charrue et une barre de bois à l'aide desquels, en une heure et demie environ, ils avaient réussi à défoncer le coffre-fort. Gagny avait donné 1.500 francs en or à Arnoux et emporté tout le reste ; ils étaient ensuite rentrés chez eux, après avoir tranquillement soupé au cabaret.

Malgré les aveux d'Arnoux, malgré des témoignages accablants et ses propres imprudences (c'était lui qui se vantait au cabaret d'être riche à millions, pour avoir dévalisé des Prussiens), Gagny persista à se dire tout à fait étranger au crime. La montre de M. Delahache, trouvée sur lui, il prétendit qu'elle lui avait été vendue par Arnoux, ainsi que le revolver et la longue-vue ; pressé de questions, mis en contradiction avec lui-même, il refusa de répondre ou ne fit que des réponses évasives. On ne put en tirer un seul aveu. Mais sa culpabilité était trop bien démontrée. Arnoux, condamné aux travaux forcés à perpétuité, se mit à pleurer et remercier le jury ; Gagny, condamné à mort, resta impassible et grognard, comme durant tout le temps des débats. Il fut exécuté sans s'être départi un seul moment de son système de défense. Arnoux mourut quelques mois plus tard, sur le navire qui le transportait à la Nouvelle-Calédonie.

Glorification de la Loi (LA), tableau de Paul Baudry, qui a figuré à l'Exposition de la cour de Cassation, cette peinture frappe tout d'abord par sa belle ordonnance et son harmonieuse coloration. Au centre de la composition, *la Loi* est assise sur un trône monumental, élevé sur des marches donnant accès à un somptueux édifice. Debout sur les degrés du sanctuaire, *la Jurisprudence*, tenant en mains ses arrêts et un sceptre, contemple la déesse au-dessus de laquelle voltigent dans les airs *l'Equité*, caractérisée par une règle métrique et *la Justice*, ayant pour attributs l'épée et les balances. Au pied du trône où siège la loi, on voit, du côté gauche, *l'Autorité*, appuyée sur les faisceaux consulaires et tenant un drapeau tricolore, et du côté droit, *la Force*, à demi couchée sur un lion et protégeant *l'Innocence*, que personnifie un enfant endormi à ses pieds. Enfin un personnage revêtu de la robe de président de la cour de Cassation se découvre en passant près de la Loi, qu'il salue. Dans cette magnifique ordonnance, tout est clair, aucune équivoque n'est possible ; chacun des personnages allégoriques est nettement caractérisé par ses attributs. Toutes les lignes de la composition ramènent involontairement l'œil du spectateur vers l'image de la Loi, dont la robe blanche, semée de fleurs d'or, forme un centre lumineux autour duquel toutes les colorations se déroulent en éventail. Cette toile a valu à l'artiste la grande médaille d'honneur.

GLOSSODYNIE s. f. (glos-so-di-ni — du gr. *glossa*, langue ; *odunê*, douleur). Rhumatisme musculaire de la langue, névralgie linguale, ulcérations imaginaires de la langue. (De Verneuil.)

— **Encycl.** La glossodynie essentielle est un état pathologique douloureux de la langue, indépendant de toute lésion organique ou traumatique, susceptible de revêtir deux formes distinctes : 1° la forme rhumatismale, affectant soit la totalité du système musculaire de la langue, soit certains muscles isolément ; 2° la forme névralgique, qui peut être une ou bilatérale. C'est une manifestation de nature arthritique ou névropathique. Elle apparaît soit d'emblée, soit après une période d'une autre manifestation rhumatismale ou nerveuse. La glossodynie est d'ordinaire très tenace, mais non pronostic ne présente aucune gravité. On emploie pour la combattre les moyens ordinaires opposés aux autres accidents de même ordre : calmants, alcalins et bromures.

* **GLOSSOGRAPHE** s. m. (glos-so-gra-fe — du gr. *glossa*, langue ; *graphô*, j'écris). Phys. Instrument ayant pour but de reproduire la parole en utilisant les mouvements de la langue. Cet appareil, imaginé par M. Marcillis, est formé de six leviers légers s'appuyant sur la langue, et en inscrivant les mouvements sur une bande de papier. Les paroles ainsi enregistrées sont, paraît-il, aisément déchiffrables.

GLOSSOGRAPTIDÉS s. m. pl. (glos-so-gra-pti-de — du gr. *glossa*, langue ; *graptos*, écrit). Paléont. Famille d'graptolithes hydroïdes du groupe des RétioloÏdes, renfermant les genres Glossograptus, Retiograptus, Lasiograptus. Leurs caractères principaux consistent en ce que les deux axes sont soudés et placés au centre ; il existe des fibres chitineuses ramifiées, qui consolident les angles des parois des cellules. Les graptolithes de cette catégorie sont fossiles dans le silurien inférieur. Les glossograptus se distinguent par leurs cellules rectangulaires sans mailles fibreuses ; l'espèce type est le *glossograptus ciliatus*.

GLOUCESTER, îles françaises de l'océan Pacifique, archipel Pomotou, par 20° 40' de lat. S. et 145° 20' de long. O., à 7 kilom. carrés de superficie. Le groupe de Gloucester comprend trois îles : Nouhouro (3 kilom. carrés) ; Anounouorungo (2 kilom. carrés) ; Nouhatipipi (2 kilom. carrés). Ces îles, presque inconnues, sont habitées par des naturels dangereux.

GLOUVET (Jules DE), pseudonyme de M. Quesnay de Beaurepaire.

Gîu (LA), roman de M. Richepin (1881, in-18). L'auteur avait antérieurement publié *Madame André*, roman remarquable par la finesse de l'analyse et les qualités du style ; il s'est montré dans *la Gîu* aussi bon psychologue et aussi fin styliste. Le sujet n'a en lui-même rien que de banal ; tout le mérite revient donc à la façon dont l'écrivain l'a mis en œuvre. Une fille d'honnêtes gens et honnêtement mariée, mais qui a dans le sang des instincts de courtisane, trompe son mari, un chirurgien de marine, est chassée par lui du foyer conjugal et vient faire la vie à Paris. On l'y surnomme « la Gîu », tant elle est colante pour ceux qui tombent dans ses filets et ce sobriquet lui agrée tellement qu'elle fait graver sur son cachet la devise : *Qui s'y frotte s'y colle*. Un fils de famille, qui s'est frotté à elle, est le bien pris qu'il faut que ses parents emploient les grands moyens pour le détacher : ils les coupent les vivres et le rappellent en Bretagne. La Gîu ne veut pas le lâcher ; elle le suit et va s'établir près du château où il réside, dans une petite ville, au bord de la mer. Là, ses idées changent. Elle s'éprend d'un jeune pêcheur, un beau gars, solide, qui de son côté ne peut la voir sans trouble et qui bientôt abandonne sa mère, sa fiancée, tout, pour venir rôder la nuit autour du chalet de la Parisienne, comme on l'appelle là-bas, ignorant son expressif surnom. Ce n'est pas seulement sur lui que la Gîu opère ; elle trouve aussi moyen d'engluer l'oncle, qui lui avait enlevé son amant. Son mari, le médecin de marine, qui habite aussi dans ces parages et qui la reconnaît, quoiqu'elle ait bien changé, lui intime l'ordre de déguerpir ; elle s'en moque et, son beau pêcheur étant tombé malade, elle va le voir. La mère, inquiète pour son fils, guettait à la porte de la cabane ; elle ne

veut pas que la Parisienne lui reprenne son enfant et, la Glu essayant d'entrer de vive force, elle l'assomme d'un coup de marteau. L'ancien mari de la courtisane prend le meurtre pour son compte et déclare avoir tué sa femme, surprise en flagrant délit d'adultère.

L'auteur a tiré du roman sous ce même titre, *la Glu*, un drame en cinq actes, qui a obtenu un certain succès (Ambigu, février 1883). « La pièce de M. Richepin est brutale, dit M. Fr. Sarcey; au lieu de peindre des passions et d'en marquer le progrès, elle lâche sur la scène des instincts déchaînés et les pousse d'un seul coup jusqu'au paroxysme; elle procède par coups de force qui ne sont point préparés et qui se répètent. Mais ce que nous ne saurions trop louer, c'est le détail de la vie ordinaire carrément fouillé par un artiste original et traduit, aux yeux comme à l'esprit, de la façon la plus pittoresque par un merveilleux metteur en scène. *La Glu*, c'est une suite de petits tableaux d'intérieur, dont les uns sont d'une grandeur sauvage tout à fait superbe, les autres d'un charme exquis. L'auteur a jeté sur toutes les bestialités de son œuvre un voile de poésie lumineuse. »

*__GLUCINIUM__ s. m. — **Encycl.** Chim. Le *glucinium, glucium* ou *beryllium*, fut isolé en 1827 par Wœhler, sous forme de poudre d'un gris foncé, prenant de l'éclat sous l'action du brunissoir, s'enflammant par la chaleur, et brûlant spontanément dans l'oxygène. La méthode de Wœhler était analogue à celle qui sert à préparer le potassium. Debray obtint ensuite ce métal par un procédé différent, et, vers 1880, MM. Nilsson et Petterson, chimistes suédois, ont découvert un troisième mode de préparation. Les métaux obtenus par les méthodes Debray et Nilsson ne sont pas identiques, et ils diffèrent totalement du glucinium de Wœhler, qui contenait une proportion considérable d'impuretés.

Les métaux de MM. Debray et Nilsson sont fusibles, ininflammables dans l'air ou l'oxygène, ils ne décomposent pas l'eau avec l'aide de la chaleur, mais ils s'unissent directement au chlore, au brome, à l'iode, au silicium. Le glucinium de M. Debray, allié à une certaine proportion de silicium, est blanc; sa densité est 2,1; il est forgeable et laminable à froid et plus fusible que l'argent. Le glucinium de MM. Nilsson et Petterson, est cristallisé en tables ou en petits prismes du système hexagonal, ayant la couleur et l'éclat de l'acier. Sa densité brute est 2,1, mais en tenant compte des éléments divers qu'il renferme. Les cristaux obtenus ne contenant pour 100 parties que 87,09 de glucinium, 9,84 d'oxyde de glucinium, 2,08 de fer, 0,99 d'acide salicylique, cette densité est ramenée à 1.64.

Le glucinium, appartenant à la troisième famille des métaux, se place entre l'aluminium et le gallium. Affdejen lui avait attribué 9,4 comme poids atomique, et ses chiffres avaient été généralement adoptés. En 1880, MM. Nilsson et Petterson ont prouvé que cette valeur devait être augmentée et portée à 13,8. L'oxyde de glucinium ou glucine, terre de beryl de Lintz, prend alors la formule Gl^2O^3 au lieu de GlO; c'est du reste celle que proposait Berzélius, s'appuyant sur l'analogie du glucinium et de l'aluminium. La chaleur spécifique du glucinium, déterminée par Nilsson et Petterson, est 0,4079, qui s'accorde avec la loi de Dulong et Petit; en effet, si on admet ce chiffre, on trouve pour la chaleur atomique 5,63. Lothar Meyer, s'appuyant sur des considérations analogues dit le glucinium diatomique, abaisse son poids atomique à 9,1 et classe ce corps entre le carbone et l'azote.

Nilsson et Petterson préparent le glucinium en réduisant son chlorure anhydre par un excès de sodium dans un cylindre de fer hermétiquement clos, à parois épaisses de $0^m,03$ environ. La réduction s'opère au rouge vif, au feu de forge. On obtient le glucinium feutré en cristaux brillants, très petits, partiellement fondus en globules, sur une couche de chlorure de sodium. Si la température atteignait le rouge blanc, le glucinium s'allierait au métal du tube.

GLUCK (Elisabeth), femme de lettres autrichienne, connue sous le pseudonyme de **Betty Paoly**, née à Vienne le 30 décembre 1815. Sa mère, restée veuve, ayant perdu toute sa fortune, la jeune fille devint dame de compagnie de la princesse Schwarzenberg, en Russie (1844-1848). Elle se fixa ensuite à Vienne, où après avoir fait preuve d'un talent sérieux, elle entra en relations avec les hommes les plus remarquables du temps. Surtout connue dans la poésie lyrique, elle a publié : *Poésies* (Pesth, 1841); *Après l'orage*, deuxième recueil de poésies (1845); *Nouvelles poésies* (1850-1870); *Romancero* (Leipzig, 1845); *le Monde et mon œil*, recueil de nouvelles (Pesth, 1844, 3 vol.); *les Galeries de peinture de Vienne* (Vienne, 1865); *Grillparzer et ses œuvres* (Stuttgart, 1875).

GLUCONIQUE adj. (glu-ko-ni-ke — rad. *glucose*). Chim. Se dit d'un acide $C^6H^{12}O^7$ dérivé du glucose par l'action à froid du brome et de l'oxyde d'argent sur sa solution aqueuse.

GLUCŒNOMÈTRE s. m. (glu-ko-é-no-mè-tre — du mot *glucose;* du gr. *oinos*, vin; *metron*, mesure). Aréomètre destiné à suivre le progrès de la fermentation du vin.

— **Encycl.** Le *glucœnomètre* de Cadet de Vaux, est un aréomètre plongeant dans l'eau jusqu'à mi-hauteur de sa tige. De ce point zéro partent deux graduations : celle du haut, en degrés alcoométriques; celle du bas en degrés Baumé; la première échelle indique donc de combien la densité du moût non fermenté dépasse celle de l'eau, et on voit sur la seconde les modifications apportées à la densité par la formation de l'alcool.

GLUCOSINE s. f. (glu-ko-zi-ne — rad. *glucose*). Chim. Alcaloïde artificiel dérivé du glucose.

— **Encycl.** Les *glucosines* α et β sont deux liquides volatils, incolores, très fluides, très réfringents, doués d'une odeur spéciale. Elles se préparent en chauffant pendant 30 à 40 heures, à 100°, en tube scellé, un mélange de 60 parties de glucose et 100 d'ammoniaque; il se forme un sirop noirâtre composé d'alcaloïdes, de carbonate d'ammoniaque et d'acide formique, dont on sépare les alcaloïdes par une agitation avec du chloroforme. La glucosine α, densité 1.038, distille à 136°; elle répond à la formule : $C^{12}H^8Az^2$. La glucosine β distille à 160°; elle répond à la formule $C^{14}H^{10}Az^2$, densité 1.012.

GLUTAMINE s. f. (glu-ta-mi-ne — rad. *gluten* et *amine*). Chim. Amide de l'acide glutamique.

— **Encycl.** La *glutamine* $C^5H^{10}Az^2O^3$, homologue de l'asparagine, se présente en aiguilles incolores, anhydres, solubles dans l'eau, insolubles dans l'alcool concentré. C'est un corps instable, et partant difficile à préparer. Pour l'obtenir, on précipite le jus de betterave par l'acétate de plomb, et on traite la liqueur filtrée par l'azotate de mercure; le précipité ainsi obtenu, décomposé par l'acide sulfhydrique et neutralisé par l'ammoniaque, abandonne la glutamine.

GLYCÉBORATE s. m. (gli-sé-bo-ra-te — rad. *glycérine* et *borate*). Chim. et Physiol. Antiseptique préparé par le docteur Lebon en combinant la glycérine avec un borate. Les glycéborates, sels fusibles à 150°, se liquéfient à l'air en absorbant leur poids d'eau, aussi doivent-ils être conservés dans des flacons bien bouchés. Ce sont des antiseptiques très efficaces, même en solution étendue. Employés en lotions ou en injections, ils ont sur l'acide phénique l'avantage d'être très solubles dans l'eau et absolument inoffensifs, ce qui permet de les appliquer au pansement des yeux. Ils servent encore à la conservation des substances alimentaires. Le glycéborate de soude serait un mélange d'éther monoborique de glycérine $C^3H^6O^2$ (BoO^3), de sous-borate de soude et de glycérine. Il se prépare en chauffant à 160° un mélange de borate de soude et de glycérine; c'est un corps vitreux, transparent. Le borate de chaux donne, dans les mêmes conditions, le glycéborate de chaux.

GLYCÉRAMIQUE adj. (gli-sé-ra-mi-ke — rad. *glycérique* et *amide*). Chim. Se dit d'un acide extrait des cocons des vers à soie, et qui est une amide de l'acide glycérique.

— **Encycl.** L'*acide glycéramique* $C^3H^7AzO^3$ a été découvert et décrit en 1865 par Cramer, sous le nom de *sérine*. Il se présente en cristaux incolores, durs, cassants, assez volumineux, formés de prismes rhomboïdaux obliques, réunis en mamelons. C'est à la fois un acide, un alcool et un alcali, se combinant avec les acides et avec les oxydes comme l'alanine, dont il ne diffère que par deux atomes d'oxygène en plus. L'acide glycéramique se prépare en chauffant de l'acide sulfurique avec la séricine, matière gélatineuse extraite de la soie par une longue ébullition dans l'eau.

GLYCIDAMINE s. f. (gli-si-da-mi-ne — rad. *glycide* et *amine*). Chim. Alcaloïde artificiel préparé par M. Claus, en faisant réagir, à la température de 100°, la dichlorhydrine de la glycérine sur l'ammoniaque dissoute dans l'alcool absolu. Sa formule est

$$O\begin{cases}CH^2\\ |\\ CH-CH^2AzH^2.\end{cases}$$

GLYCIDIQUE adj. (gli-si-di-ke — rad. *glycide*). Chim. Se dit d'un acide $C^3H^4O^3$ obtenu par Méliskoff, en faisant réagir la potasse sur un des acides chlorolactiques et transformable par ébullition en acide glycérique. Sa formule développée est

$$O.\begin{cases}CH^2\\ |\\ CH-CO.OH.\end{cases}$$

GLYCIPHAGE s. m. (gli-si-fa-je — du gr. *glukus*, doux; *phagein*, manger. Claus, dans son *Traité de zoologie* (Paris, 1884), écrit *glyziphagus*, ce qui est, de toute façon, et quelle que soit l'étymologie qu'on prenne, un barbarisme). Zool. Genre d'acariens de la famille des Tyroglyphidés, vivant sur les fruits et sur diverses matières organiques. Parmi ces petits acarus il en est qui attaquent les pommes de terre; tel est le glyciphage des fécules (*glyciphagus fecularum*), signalé par Guérin-Méneville. Le glyciphage coureur (*G. cursor*) attaque non seulement les fruits, mais aussi les animaux desséchés, les insectes et les papillons des collections, les squelettes, les pièces anatomiques. Ce sont ces deux acarus et d'autres formes voisines qui produisent souvent ces efflorescences blanchâtres recouvrant certains fruits secs, pruneaux et figues, raisins et dattes, et que l'on attribue trop facilement à l'exsudation des matières sucrées. Cette poussière blanche est formée par des milliers d'acariens microscopiques, parmi lesquels, outre les deux espèces citées, abonde aussi le carpoglyphe des figues (*carpoglyphus passularum*).

*__GLYCOGÈNE__ s. m. — **Encycl.** Physiol. Le *glycogène*, découvert dans le foie des animaux par Claude Bernard, puis dans les muscles, est une substance saccharine amorphe, incolore, répondant à la formule $C^6H^{10}O^8$, qui en fait un isomère de l'amidon soluble. Elle donne avec l'eau des solutions opalescentes et très réfringentes, douées d'un pouvoir rotatoire dextrogyre quadruple de celui du glucose. Les acides minéraux, étendus et bouillants, le transforment en dextrine, puis en glucose. L'iode lui communique une coloration rouge brun, qui s'efface sous l'action de la chaleur, pour réapparaître ensuite. M. Léo Errera, professeur à l'université de Bruxelles, a trouvé du glycogène dans un grand nombre de champignons, où il remplit le même rôle de réserve alimentaire que l'amidon dans les plantes à chlorophylle, et le glycogène animal dans le foie. Les champignons, dont M. Errera a extrait le glycogène par le procédé employé pour l'enlever au foie, sont : les mucorinées, les ascomycètes et une grande partie des basidiomycètes. M. Stas voit, dans le glycogène animal ou végétal, une simple modification de l'amidon, et non une espèce chimique proprement dite.

GLYCOLURIQUE adj. (gli-ko-lu-ri-ke — rad. *glycocolle* et *urique*). Chim. Se dit d'un corps acide qui se forme quand on fait agir l'ammoniaque sur la bromacétylurée. L'acide glycolurique $C^3H^6Az^2O^3$ est cristallisable. ‖ Syn. d'ACIDE HYDANTOÏQUE.

GLYCURONIQUE adj. (gli-ku-ro-ni-ke — du gr. *glukus*, doux; *ouron*, *urine*). Chim. Se dit d'un acide $C^6H^8O^6$ de saveur douce existant à l'état d'éther dans l'urine des chiens auxquels on a fait absorber du camphre, du chloral, du phénol, etc.

GLYCYPHILLINE s. f. (gli-si-fil-li-ne — rad. *glycyphilla*, nom de plante). Chim. et Physiol. Principe extrait par l'eau et l'éther du *smillax glycyphilla* de l'Australie, et employé dans ce pays contre le scorbut et diverses maladies.

*__GLYCYRRHIZINE__ s. f. Matière sucrée de la réglisse.

— **Encycl.** Roussin a reconnu, dans la *glycyrrhizine*, que l'on croyait un glucoside, le sel ammoniacal d'un acide azoté, l'acide glycyrrhizique, insoluble dans l'eau, dépourvu de toute saveur, ce qui explique pourquoi les acides, le jus de citron par exemple, font perdre toute saveur à la réglisse; ils enlèvent l'ammoniaque à l'acide glycyrrhizique, qui est mis en liberté. Cet acide, dont la formule serait $C^{44}H^{63}AzO^{18}$, est un corps analogue à l'albumine, mais brun, gonflé par l'eau sans être dissous, donnant une dissolution visqueuse dans l'eau bouillante, décomposant les carbonates et réduisant le réactif cupro-potassique.

Le glycyrrhizate d'ammoniaque, ou glycyrrhizine, a été trouvé dans beaucoup de plantes autres que la réglisse : dans la liane à chapelet de l'Inde et des Antilles ou réglisse d'Amérique, *abrus piscatorius*, dans le trèfle des Alpes, l'astragale ammodyte, l'*astragalus glycyphyllos* ou réglisse bâtarde du centre de la France, toutes plantes de la famille des Légumineuses papilionacées. Elle existe également dans les rhizômes de certaines fougères, dans ceux du polypode vulgaire, du polypode de Colombie, *polypodium semipennatifidum*.

GLYOXAL s. m. (gli-o-ksal — rad. *glycol* et *oxalique*). Chim. Aldéhyde du glycol, intermédiaire entre le glycol et l'acide oxalique.

— **Encycl.** Le *glyoxal* $C^2H^2O^2$ ou

$$\begin{matrix}H\\O\end{matrix}\!>C-C<\!\begin{matrix}H\\O\end{matrix}$$

est un corps solide, incolore, soluble lentement dans l'eau, déliquescent. On l'obtient en oxydant l'alcool par l'acide azotique; on le sépare des autres produits, l'acide glycolique et l'acide glyoxylique, en le précipitant par le bisulfite de soude, et en traitant le précipité par un sel de baryte, puis par l'acide sulfurique. On peut remplacer l'alcool par l'aldéhyde et séparer le glyoxal par l'acétate bibasique de plomb. Chauffé avec de l'eau ou un alcali, le glyoxal se transforme en acide glycolique.

GLYOXALINE s. f. (gli-o-ksa-li-ne — rad. *glyoxal*). Composé basique obtenu en faisant réagir l'ammoniaque sur le glyoxal.

— **Encycl.** La *glyoxaline* de Goldschmidt $C^3H^4Az^2$ est une base fortement alcaline, cristallisée en prismes volumineux. Elle fond à 88°, bout à 266°, est soluble dans l'eau, l'alcool et l'éther.

GLYOXIME s. m. (glio-xi-me — rad. *glyoxal*). Chim. Corps dérivé du glyoxal.

— **Encycl.** Le *glyoxime* $C^2H^2(AzOH)^2$ ou CH.AzOH — CH.AzOH se présente en lamelles orthorhombiques, fusibles à 178°, sublimables, très solubles dans l'eau chaude, l'alcool et l'éther. Le glyoxal, traité par l'hydroxylamine, se transforme en glyoxime; mais le mode de préparation le plus pratique consiste à additionner de chlorhydrate d'hydroxylamine, puis de carbonate de soude, une solution aqueuse d'acide trichlorolactique, qui est ensuite épuisée par l'éther.

GLYOXYLINE s. f. (gli-o-ksi-li-ne). Nom donné par Abel à une substance explosive, formée de coton-poudre comprimé et granulé, imprégné de nitroglycérine. C'est, en quelque sorte, une dynamite dont la base, au lieu d'être une matière inerte, est une substance explosive. Toutefois, à cause du faible pouvoir absorbant du coton-poudre à cet état, la puissance explosive n'est pas plus grande que celle de la dynamite ordinaire.

GLYPTICIEN, ENNE adj. (gli-pti-si-ain, è-ne — rad. *glypticus*. Ce mot a été créé par Etallon). Géol. Se dit d'une division de l'étage corallien (période oolithique), ayant pour fossile caractéristique le *glypticus hieroglyphicus*).

GLYPTODIPTÉRIDÉS s. m. pl. (glip-to-dip-té-ri-dé — du gr. *gluphein*, sculpter; *dis*, deux; *pteron*, aile). Paléont. Famille de poissons crossoptérygiens, renfermant les formes fossiles dans les terrains paléozoïques qui présentent comme caractères communs de fortes écailles arrondies ou en losange, très profondément ciselées; deux nageoires dorsales. Les principaux genres de glyptodiptéridés sont: Holoptychius, Rhizodus, Glyptolepis, Glyptopomus, Gyroptychius, etc.

GNATHOSTOMATES s. m. pl. (gna-tos-to-ma-te — du gr. *gnathos*, mâchoire; *stoma*, bouche). Zool. Sous-ordre d'oursins irréguliers, nommés aussi *gnathostomes*, renfermant les formes ayant la bouche et le sommet situés au centre, l'anus excentrique, l'appareil masticateur bien développé. Les ambulacres des gnathostomates sont simples ou pétaloïdes, mais toujours égaux; les tubercules, plus ou moins nettement disposés en série, sont généralement petits (Zittel). Les gnathostomates se divisent en trois familles : Echinoconidés, Conoclypéidés, Clypéastridés.

On donne également le nom de *gnathostomates* ou *gnathostomes* à un groupe de crustacés copépodes, dits aussi *nageurs*. Ce sont des copépodes libres, avec tous les anneaux bien développés et les pièces buccales disposées pour mâcher; la lèvre supérieure est très proéminente et forme avec la lèvre inférieure bilobée un vestibule buccal (Claus). Les familles composant ce groupe sont : les Cyclopidés, les Harpactidés, les Peltidiés, les Calanidés, Pontellidés, Notodelphyidés.

*__GNEIST__ (Henri-Rodolphe-Hermann-Frédéric), juriste et homme politique allemand, né à Berlin le 13 août 1816. — En novembre 1875 il fut nommé membre de l'administration judiciaire supérieure et se montra un des plus redoutables adversaires des cléricaux dans le Kulturkampf. Il fut également membre de la commission du Reichstag chargée, en 1878, d'élaborer la loi contre les socialistes. Ses derniers ouvrages sont : *Le Juge doit-il décider si une loi est constitutionnelle?* (Berlin, 1863, in-8°); *la Liberté de la profession d'avocat* (1867); *l'Ecole confessionnelle* (1868); *le Mariage civil* (1869); *l'Etat légal* (1872); *Quatre Questions concernant la procédure pénale allemande* (1874); *Rapport sur la loi contre les tendances subversives de la démocratie sociale en ce qui touche le droit public* (1878); *Loi et Budget* (1879); *la Réforme financière en Prusse* (1881); *Histoire de la constitution anglaise* (1882).

GNOSCOPINE s. f. (gno-sko-pi-ne). Chim. Alcaloïde extrait des eaux mères de purification de la narcotine; ce sont de longues aiguilles qui se décomposent en fondant à 233° et se dissolvent en rouge carmin dans l'acide azotique; la gnoscopine a pour formule

$$C^{34}H^{36}Az^2O^{11}.$$

**__GOBINEAU__ (Joseph-Arthur, comte DE), littérateur et diplomate français, né à Bordeaux en 1816. — Il est mort à Turin le 13 octobre 1882. Lors de l'excursion en Suède de l'empereur du Brésil, dom Pedro, M. de Gobineau, alors consul général à Copenhague, obtint du gouvernement français d'accompagner le souverain; de Stockholm, il se rendit avec lui à Saint-Pétersbourg, Nijni-Nowgorod, Moscou, Kiev, Livadia, Sébastopol, Constantinople et Athènes; ce fut son dernier grand voyage. De retour à Copenhague, arrivé au terme de sa carrière diplomatique, il demanda sa mise à la retraite et alla s'établir à Rome; une attaque d'apoplexie le surprit à Turin, au retour d'un voyage qu'il venait de faire en France. Ses derniers ouvrages sont : *la Renaissance* (1877, in-8°), suite de scènes dialoguées, d'une grande force de coloration, où revivent Savonarole, César Borgia, Jules II, Léon X, Michel-Ange; *Histoire d'Ottar Yarl, pirate norvégien et de sa descendance* (1879, in-8°); *Amadis*, poème, œuvre posthume (1887, in-8°); il en avait déjà de son vivant fait paraître le premier livre (1876, in-8°).

Le comte de Gobineau était un penseur de premier ordre et tous ses ouvrages ont une grande valeur au point de vue philosophique. Son *Essai sur l'inégalité des races humaines*, publié en 1853 et que nous nous sommes borné à mentionner, a été le point de départ de la nouvelle école ethnologique. « Ce livre célèbre, qui a essuyé tant de critiques, dit M. Boisjolin, est un des plus profondément pensés de cette seconde moitié du XIXe siècle, où l'esprit philosophique n'a cependant pas manqué. Deux des histoires les plus célèbres de cette époque, l'*Histoire des langues sémitiques* de M. E. Renan (1859) et l'*Histoire de la littérature anglaise* de M. H. Taine (1863), sont presque entièrement fondées sur la théorie des facultés persistantes ou même irréductibles des races humaines. » Cette théorie appartient en propre à M. de Gobineau. Envisageant l'ensemble de son œuvre, l'auteur anonyme de la notice qui précède le poème d'*Amadis* (1887) s'exprime ainsi : « Dans l'avant propos de la seconde édition de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines* (1884), l'auteur dit que ce livre est la base de tout ce qu'il a fait et pu faire par la suite. Il poussa aussi loin que possible dans l'analyse de ce qu'on appelle, d'une façon un peu plus générale qu'il ne faudrait, l'espèce humaine. Peu à peu, de cette théorie est sortie pour lui l'observation plus détaillée et plus minutieuse des lois qu'il avait posées. Il compara les races entre elles, en choisit une parmi ce qu'il voyait de meilleur et écrivit l'*Histoire des Perses*, pour montrer, par l'exemple de la nation aryane la plus isolée de ses congénères, combien sont impuissantes pour changer ou brider le génie d'une race, les différences de climat, de voisinage, et les circonstances du temps. Après avoir achevé cette seconde partie de sa tâche, il aborda les difficultés de la troisième. Il appliqua sa théorie à l'histoire d'une famille, de ses facultés reçues dès son origine, de ses aptitudes, de ses défauts, des fluctuations qui ont agi sur ses destinées, et il écrivit l'*Histoire d'Ottar Yarl, pirate norvégien, et de sa descendance*. Cette famille, dont l'auteur descend, finit avec lui. La personnalité est une preuve singulièrement intéressante de la persistance des facultés d'une race. L'*Amadis* complète l'étude de la théorie, car ce poème traite de l'homme individuel, type de la race blanche. Ces quatre ouvrages forment une tétralogie bien déterminée. »

Au moment de sa retraite, M. de Gobineau avait entrepris la traduction du *Kous-nameh*, poème historique persan d'une importance considérable; dès 1880, un affaiblissement de la vue le força d'interrompre sa tâche, qu'il n'a pas achevée. Son grand poème d'*Amadis*, comprenant en trois livres et vingt-deux chants un ensemble d'environ 20.000 vers, est inachevé également; les derniers chants du IIIe livre ne sont que des fragments.

*__GOBLET__ (Albert-Joseph, comte D'ALVIELLA), général belge, né à Tournai le 26 mai 1790. — Il est mort le 5 mai 1873.

GOBLET (Eugène), comte D'ALVIELLA, publiciste belge, petit-fils du précédent, né à Bruxelles le 10 août 1846. Il compléta ses études à Paris, se fit ensuite recevoir docteur en droit et en sciences politiques et administratives à l'université de Bruxelles, puis inscrire au barreau de cette ville. Il entra dans la politique comme conseiller provincial du Brabant, puis fut élu député de l'arrondissement de Bruxelles et nommé secrétaire de la Chambre. En 1872, il fut attaché à la mission dans le Sahara du général belge Lacroix; puis il accompagna le prince de Galles dans son voyage de l'Inde, et poussa lui-même jusqu'aux frontières du Thibet. Rentré en Belgique, il prit la direction de la « Revue de Belgique. » On doit à M. Goblet d'Alviella, plusieurs ouvrages, entre autres : *Inde et Himalaya, souvenirs de voyage* (Paris, 1877, in-12); *l'Evolution religieuse contemporaine chez les Anglais, les Américains et les Hindous* (Bruxelles, 1883, in-8°).

GOBLET (René), avocat et homme politique français, né à Aire (Pas-de-Calais) en 1828. — Le 5 février 1879, M. Goblet fut nommé sous-secrétaire d'Etat au ministère de la Justice, en remplacement de M. Savary, et il conserva ce poste jusqu'au 11 décembre de la même année; il se retira en même temps que M. Le Royer, garde des sceaux. Au mois de novembre 1880, M. Goblet prononça un très remarquable discours contre le projet du gouvernement sur la réforme de la magistrature. Il commença par déclarer que l'on devrait, à son avis, faire sortir de l'élection le pouvoir judiciaire, mais que, cette solution étant irréalisable à l'heure présente, il fallait non pas suspendre l'inamovibilité purement et simplement, mais opérer une réforme fondamentale de notre organisation judiciaire. En un mot, il convenait, au lieu de s'attaquer exclusivement aux personnes, de frapper les sièges en modifiant les ressorts. Pendant la discussion de la loi sur la presse (1881), M. Goblet fit adopter un amendement tendant à autoriser le gouvernement à interdire par décision prise en conseil des ministres l'introduction de tel ou tel journal.

Les élections du 21 août 1881 furent favorables à M. Goblet, qui fut réélu dans la première circonscription d'Amiens par 12.253 voix contre 6.694, obtenues par le candidat monarchiste, et 2.260, par un second candidat républicain. Après la constitution du cabinet Gambetta, M. Goblet prit l'initiative d'une grande réunion extra-parlementaire de la majorité républicaine, abstraction faite de l'extrême gauche, déjà reconstituée en groupe distinct. Il s'agissait de décider que, chaque fois que se présenterait une grave question à la Chambre, la majorité se réunirait pour s'entendre préalablement et éviter les surprises des votes irréfléchis. Plus de 200 députés répondirent à l'invitation, mais l'entreprise très louable de M. Goblet ne réussit pas, en fait, ou, plus exactement, la réunion prit des résolutions qui ne furent pas tenues dans l'avenir. Gambetta ayant été renversé et remplacé à la présidence du conseil par M. de Freycinet, celui-ci confia à M. Goblet le portefeuille de l'Intérieur. M. Goblet s'empressa de demander au Parlement de résoudre immédiatement deux questions relatives à l'organisation municipale : l'élection des maires et adjoints, et l'adjonction des plus imposés au conseil municipal pour le vote de certaines contributions extraordinaires. La loi de juillet 1876 refusait le droit d'élection des maires aux conseils municipaux des communes chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton : M. Goblet proposa de faire rentrer ces communes, sauf Paris, dans le droit commun et obtint, presque sans débat, un vote favorable des deux Chambres. Un second projet avait pour but d'abroger les dispositions prescrivant, dans les communes ayant moins de 100.000 francs de revenu, l'adjonction des plus imposés au conseil municipal pour le vote des emprunts et de certaines contributions extraordinaires. Adopté à la Chambre par 412 voix contre 78, le projet de M. Goblet fut attaqué violemment au Sénat par M. Bocher, mais le ministre de l'Intérieur répondit victorieusement à son adversaire, en faisant ressortir que le privilège des plus imposés, admissible sous le régime du suffrage censitaire, est incompatible avec le suffrage universel. Quelques semaines plus tard, il intervint dans la discussion de la proposition Chevandier, tendant à assimiler les enterrements civils aux obsèques religieuses, au point de vue des honneurs funèbres et des mesures administratives. Le vote du 29 juillet 1882 sur les affaires d'Egypte ayant entraîné la démission du cabinet, M. Goblet fut remplacé, le 7 août, par M. Fallières. Il n'en continua pas moins à prendre une part active aux travaux de la Chambre. Il intervint notamment dans les discussions relatives aux projets et propositions suivantes : rapports des compagnies de chemins de fer avec leurs agents commissionnés, augmentation des fonds de subvention et d'avance mis à la disposition de la caisse des lycées, collèges et écoles primaires, organisation municipale, réforme de l'organisation judiciaire, prévention de la récidive, syndicats professionnels, crédits pour Madagascar et pour le Tonkin, rétablissement du scrutin de liste, etc. Au cours de ces débats, il proposa de modifier les pouvoirs des maires et des préfets concernant les mesures de sûreté et de salubrité générale (1884); il présenta, de concert avec M. Floquet, un amendement relatif à la révision à propos du projet déposé par M. Ferry; enfin, lors de la discussion du projet relatif aux manifestations sur la voie publique, il proposa d'attribuer, en l'espèce, les délits à la cour d'assises.

M. Brisson, qui succéda le 6 avril à M. Jules Ferry comme président du conseil, choisit M. Goblet comme ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Dans ces nouvelles fonctions, M. Goblet donna la mesure de son énergie et de son esprit gouvernemental.

Les 24 et 25 mai 1885, un conflit avait eu lieu au Père-Lachaise entre la police et les manifestants du parti de la Commune. M. Goblet, appelé à la tribune par une allusion directe de M. Lelièvre, qui lui reprochait d'avoir, étant ministre de l'Intérieur, montré pour le drapeau rouge une tolérance coupable : « J'ai dit alors, répliqua-t-il, que je ne pouvais pas plus tolérer le drapeau rouge que le drapeau blanc, qu'il n'y avait qu'un drapeau, celui de la patrie, le drapeau tricolore... J'ai même fait décorer le sous-préfet de Bessèges, qui avait arraché de ses mains le drapeau rouge aux émeutiers. » A l'égard du clergé, il garda constamment, durant son ministère, une attitude très ferme, et lorsque l'archevêque de Paris eut protesté contre la désaffectation du Panthéon, il n'hésita pas à reprocher au prélat des écarts de langage « aussi contraires au caractère de sa haute fonction qu'à ses devoirs envers le gouvernement », et le cardinal Guibert dut faire une comparaison pénible entre la vivacité de la plainte et la fermeté de l'avertissement gouvernemental. Presque en même temps, il demandait au Parlement un crédit pour la création à l'Ecole des hautes études d'une section des sciences religieuses et favorisait l'acquisition par l'Etat du musée Guimet.

A l'approche des élections de 1885, il adressa, à la date du 1er septembre, à tous les évêques de France, une circulaire où il leur recommandait de rappeler au clergé les règles de conduite qu'il devait suivre pendant cette période. « Citoyens et contribuables, les ministres du culte ont assurément, comme tous les électeurs, la liberté de leurs opinions et de leur vote. Mais l'influence même que leurs fonctions leur donnent sur les populations, la nature particulière de l'autorité qu'ils exercent sur les consciences, leur commandent, dans l'exercice de ces droits, une réserve qu'ils ne sauraient oublier qu'au détriment de la paix publique. » M. Goblet fut inscrit sur la liste républicaine de la Somme, mais, le 4 octobre, il échoua avec toute cette liste. Il songea un moment à se retirer de la vie politique, mais, sur les instances de ses amis, il se représenta au scrutin de ballottage comme candidat de la République « libérale et progressiste ». Cette fois, il fut élu par 67.211 voix sur 135.259 votants. A la rentrée, il fut interpellé par M. Baudry d'Asson pour avoir suspendu le traitement d'un certain nombre de prêtres qui étaient nettement descendus dans l'arène électorale. M. Goblet répondit avec autorité et éloquence que le gouvernement n'ayant pas le pouvoir de révoquer les ministres du culte il les frappait, comme l'avaient fait tous les gouvernements, sur le salaire qu'ils tiennent de l'Etat. La Chambre vota un ordre du jour de confiance par 317 voix contre 156 et ordonna l'affichage du discours de M. Goblet, qui conserva le portefeuille de l'Instruction publique dans le cabinet du 7 janvier 1886, constitué par M. de Freycinet. L'honorable ministre eut donc le temps d'assurer par des circulaires importantes l'exécution d'une réforme de l'organisation de l'enseignement supérieur, dont il avait posé les bases en 1885. A cette époque, il avait, par un décret, consacré le droit des Facultés de recevoir des dons, legs et subventions, et celui d'administrer librement ces ressources. M. Goblet, allant plus loin, institua dans chaque ressort académique un conseil général des Facultés, élu par les divers ordres de l'enseignement supérieur et chargé de coordonner les programmes, ainsi que de répartir le fonds commun pour services généraux entre les écoles supérieures du ressort.

La loi organique de l'enseignement primaire, adoptée par la Chambre des députés en 1884, vint en discussion au Sénat dans les premières semaines de l'année 1886 et donna lieu à de vifs débats entre catholiques et républicains, notamment à propos de l'article 12, portant que, dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement serait exclusivement confié à un personnel laïque. M. Goblet, dont le Sénat fit afficher le discours dans toutes les communes de France, démontra avec éloquence que la loi proposée était la conclusion logique de celle de 1882, qui avait posé le principe de la neutralité de l'école. M. Goblet dut, en seconde lecture, répondre à M. Jules Simon sur le même objet, et il le fit avec un tact, une mesure, qui emportèrent les dernières résistances : par 166 voix contre 99, le principe de la laïcisation fut adopté. L'œuvre réformatrice conçue par M. Goblet fut couronnée, le 8 août, par un décret instituant, à côté de l'enseignement classique secondaire, à côté des « humanités », un enseignement classique français qui pût conduire plus spécialement les élèves aux carrières industrielles et commerciales.

A la chute du cabinet Freycinet, M. Grévy confia à M. Goblet le soin de former un ministère. Dans sa déclaration, lue aux Chambres le 11 décembre, le nouveau président du conseil annonça le remaniement de notre système d'impôts et une politique d'économies, la simplification des rouages administratifs, l'application de la loi organique de l'enseignement primaire. Interrogé par M. Clémenceau sur ses intentions réformatrices, M. Goblet fut amené à s'expliquer sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, qu'il déclara irréalisable à l'heure présente et contraire au désir de la majorité du pays. Le Sénat, qui avait accueilli d'abord le cabinet avec froideur, le soupçonnant d'intransigeance et le jugeant dangereux, revint sur sa première impression. M. Goblet ne prétendait point, en effet, suivre une politique d'intransigeance, mais une politique sagement progressiste. Ainsi, le conseil municipal de Marseille ayant levé sa séance le 18 mars 1887 en l'honneur de la Commune, M. Goblet n'hésita pas à provoquer un décret de dissolution, motivé par une manifestation « contraire à la constitution et à l'ordre public ». Mais, comme pour affirmer son désir d'accorder aux communes la plus large autonomie possible, il déposa aussitôt un projet de loi étendant les attributions du conseil municipal de Paris.

M. de Freycinet était tombé sur la question des sous-préfets; M. Goblet, se conformant au vœu de la Chambre, proposa la suppression de soixante-six sous-préfectures en rattachant les arrondissements aux arrondissements voisins. De son côté, M. Dauphin, ministre des Finances, avait élaboré un projet d'impôt sur le revenu, que la commission repoussa à l'unanimité. Ce premier échec en matière financière fut suivi d'un second beaucoup plus grave. Les crédits destinés aux services du ministère des Finances se trouvant insuffisants, le gouvernement demanda un crédit supplémentaire, dont la discussion vint le 30 mars à la Chambre. M. Goblet, malgré l'opposition de la commission du budget, réussit à persuader son auditoire; mais il fut moins heureux au mois de mai. La même commission ayant renvoyé en bloc la loi de finances au gouvernement, celui-ci en appela au Parlement lui-même, qui donna tort au cabinet (17 mai) par 306 voix contre 133.

M. Goblet ne s'était pas amoindri au pouvoir. Aussi fut-il l'un de ceux auxquels songea M. Carnot pour former un ministère en décembre 1887. Il échoua dans ses négociations, qui tendaient à réunir dans une même combinaison des hommes d'opinions aussi divergentes que MM. Ribot et Sigismond Lacroix. Quelques mois plus tard, M. Floquet le choisit comme ministre des Affaires étrangères dans le cabinet du 3 avril. Cette nomination souleva une certaine opposition dans la presse, qui accusait le nouveau ministre d'avoir un tempérament trop emporté pour diriger nos relations extérieures et se trouver en rapports constants avec le corps diplomatique de Paris. L'avenir ne justifia pas ces craintes. M. Goblet mena à bien des négociations fort délicates, telles que la convention de Suez et la question des écoles tunisiennes soulevée par M. Crispi. Le 31 mai 1888, il répondit, avec une mesure qui n'excluait ni l'énergie ni le patriotisme, à une interpellation provoquée par un discours blessant de M. Tisza. Le ministre hongrois n'avait pas craint de dire publiquement que les étrangers ne seraient pas en sûreté en France et qu'il ne pouvait, en conséquence, encourager la participation de la Hongrie à l'Exposition de 1889. M. Goblet condamna sévèrement cette attitude incorrecte et profita de la circonstance pour affirmer la politique pacifique, mais digne du gouvernement dans ses rapports avec les Etats. Un peu plus tard, à l'inauguration du groupe scolaire de Friville-Escarbotin (Somme), M. Goblet prononça sur notre situation intérieure, sur sa gravité, sur le péril du boulangisme, un discours qui est un véritable programme de gouvernement (30 septembre).

GOBO s. m. Variété de bardane à racine comestible, originaire du Japon.

— **Encycl.** Le *gobo*, *lappa edulis* du colonel Von Siebold, est une bardane différant seulement de la *L. major* par le volume et la comestibilité de ses racines, dont il n'est qu'une variété, probablement obtenue par la culture. Introduite en France vers 1830, elle fut acclimatée en 1881 par M. Dybowski, répétiteur à l'école de Grand-Jouan. C'est une plante bisannuelle, haute de $2^m,10$ à $2^m,50$, qui peut se semer vers le 15 juillet en fournissant, au bout de cent à cent vingt jours, des racines comestibles, analogues aux salsifis et aux scorsonères, mais plus longues et plus charnues, susceptibles de subir les mêmes préparations culinaires. L'épais feuillage du gobo constituerait un excellent fourrage pour le bétail.

GOCONDA, rivière du Congo français, affluent de droite du Kouilou.

GO-CONG, ville de l'ancienne province de Mytho, dans la Cochinchine française, chef-lieu d'un arrondissement du même nom, à 56 kilom. au sud de Saïgon; 6.000 habitants. La ville est protégée par un fort bastionné; elle possède un bureau de poste, un bureau télégraphique, et 8 écoles comptant près de 300 élèves. Le commerce y est très actif. L'arrondissement de Go-Cong a 620 kilom. carrés et une population de 51.117 hab. dont 12 Français (1881). Terres basses et marécageuses, mais fertiles, qui produisent du riz, du maïs, du bétel, des noix d'areck, des arachides, du tabac, de l'indigo, etc. Au sud-est on trouve une ville d'une certaine importance, Tang-Bink, à l'embouchure du Cua-Tien.

GO-CONG, canal de la Cochinchine, qui met en communication le Cambodge avec le fleuve Veïco; il commence à Chogao et finit à Rach-La, traversant en ligne droite une partie de l'arrondissement de Mytho. Long de 11.800 mètres, il est large de 30 mètres et profond de 4 mètres; il est accessible aux canonnières de guerre pendant vingt-deux heures par jour, ce qui leur permet de se rendre de Saïgon à Mytho sans se préoccuper des marées.

GÔ-CONG, île de la Cochinchine. V. CÔ-CONG.

GODAN et **GODANT** s. m. (go-dan). Conte, baliverne : *Ma chère enfant, je ne donne pas dans de semblables* GODANS, *moi*. (H. de Balzac.)

GODARD (Benjamin), musicien et compositeur français, né à Paris le 18 août 1849. Tout jeune il affirma un goût exclusif pour la musique. A neuf ans il se faisait entendre en public sur le violon; à onze ans il obtenait, à Bordeaux, une mention dans un concours pour un *Stabat* de sa composition; à quatorze ans il entrait au Conservatoire dans la classe d'harmonie. Vers cette époque il fit avec Vieuxtemps une tournée en Allemagne et obtint des succès en exécutant de la musique classique. En 1866 et 1867, M. Godard prit part, mais sans succès, au concours du prix de Rome. Sorti du Conservatoire, il se livra à la composition et se fit connaître par un certain nombre de mélodies appréciées : *Berceuse, Je ne veux pas d'autres choses, Chanson de Florian, Ninon, Viens, Chanson de Malherbe, J'ai perdu ma tourterelle*, etc., et par quelques morceaux pour piano. Puis il s'éleva à la grande musique, et produisit des concertos dont l'un, *Concerto romantique*, fut exécuté aux concerts Colonne par Mlle Marie Tayau. Il écrivit ensuite une grande symphonie dramatique sur un poème de M. Grandmougin, *le Tasse*. Malgré quelques critiques, l'œuvre du jeune musicien fut goûtée du public et obtint, en 1878, le prix de la ville de Paris. La même année, M. Benjamin Godard donna à la Renaissance : *les Bijoux de Jeannette*, opéra-comique en un acte, que M. Jules Claretie a appelé « un charmant pastel musical ». Cependant ce ne fut qu'au grand théâtre d'Anvers que le com-